

# BRIGITTE ERMEL

J O A I L L I E R

## **CHARTRE DE L'ENTREPRISE**

Une entreprise n'a pas d'autre finalité que de servir et de bien servir ses clients. C'est son objectif, sa raison d'être. Une entreprise est d'abord une aventure humaine. Elle ne peut exister sans les hommes et les femmes qui y travaillent.

Elle doit travailler sur le développement d'une culture commune, fondée sur le goût de l'effort, la recherche du défi parce qu'il fait progresser, mais aussi l'esprit d'équipe et de fraternité, parce que personne ne réussit jamais seul.

Cette charte va permettre aux salariés de la société de renforcer la responsabilité et l'engagement de tous. Appliquée au quotidien, sans relâchement, cela doit permettre à la société de conserver sa crédibilité, son honneur, son sérieux et son savoir-faire.

Ce comportement permet de maintenir une image positive et engagée de la société. Le relâchement, même léger, multiplié par le nombre de salariés peut s'avérer catastrophique pour la pérennité de la société et le maintien de d'emploi de chaque salarié. Des principes essentiels tels que l'esprit d'équipe, la responsabilisation et le respect sont à mettre au premier plan.

### **La culture de l'entreprise est fondée sur les valeurs suivantes :**

- 1.** Les hommes/les femmes constituent la première valeur de notre entreprise et doivent être traités suivant les principes des Droits de l'Homme.
- 2.** Le client est la raison d'être de l'entreprise. Le satisfaire est notre seul objectif.
- 3.** La qualité est la clé de la compétitivité.
- 4.** La créativité permet de proposer aux clients des offres originales en apportant des solutions utiles au meilleur coût.
- 5.** L'innovation technique et organisationnelle, qui améliore les coûts et les performances, est la condition de notre succès.
- 6.** Le respect de soi, des autres et de l'environnement inspire le comportement quotidien de tous.
- 7.** La promotion des hommes/des femmes est fondée sur la reconnaissance des mérites.
- 8.** La formation donne les moyens d'accroître les connaissances et d'enrichir la vie professionnelle de chacun.

191, rue Saint-Honoré - 75001 Paris

tel : 33(0)1 58 62 56 56 - fax : 33(0)1 58 62 56 57 - [www.brigitte-ermel.com](http://www.brigitte-ermel.com)

Sarl au capital de 121 960 euros - RCS Paris B 384 290 482 00031 - TVA FR 74 384 290 482

# BRIGITTE ERMEL

## J O A I L L I E R

9. Les jeunes, par leur potentiel, forgent l'entreprise de demain.
10. Les défis engendrent les progrès. Pour rester leaders, nous agissons en challengers.
11. L'état d'esprit des hommes/des femmes est un levier plus puissant que la seule force technique et économique de l'entreprise.
12. La responsabilisation des hommes/des femmes à leur poste de travail permet une plus grande autonomie et une meilleure implication.

### **13. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Dans le cadre de nos activités, nous veillons à respecter les plus hauts standards d'exigence en matière d'éthique et ne tolérons aucune forme de corruption active et passive. Cela suppose la conformité avec toutes les lois anti-corruption en vigueur. Nous ne recourons pas à des moyens d'influence contraires à l'éthique et à la loi pour "obtenir des marchés".

De manière générale, les lois anti-corruption interdisent d'offrir, de verser et d'accepter des pots-de-vin. On entend par « pot-de-vin » toute chose de valeur donnée en vue d'obtenir ou de conserver un marché, d'obtenir un avantage indu ou d'influer sur une décision commerciale, incluant notamment, toute tentative d'accélération ou de facilitation de formalités administratives ordinaires. On entend par « toute chose de valeur », toute chose ayant une valeur monétaire, et notamment le numéraire ou les équivalents en numéraire, ainsi que les cadeaux, repas et invitations, offres d'emploi pour des proches, produits gratuits ou à prix avantageux, dons, frais de déplacement, etc. Certaines lois anti-corruption visent l'exercice d'une influence induite sur les fonctionnaires de l'État et d'autres s'étendent également au secteur privé.

De plus, nous sommes déterminés à ne faire affaire qu'avec des tiers qui appliquent les mêmes normes en ce qui concerne le strict refus de la corruption. Il convient à cet égard de réaliser des vérifications appropriées avant de retenir les services de tiers prestataires et de ne le faire, en règle générale, que sur la base de contrats écrits.

Les collaborateurs sont également tenus de se conformer aux politiques et procédures mises en place en ce qui concerne l'approbation et la documentation de cadeaux, repas, voyages, invitations, et autres dépenses de ce type.

### **14. RESPECT DES DROITS HUMAINS**

Nous nous engageons à observer la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, ainsi qu'à nous comporter d'une manière respectueuse des droits de l'homme et des droits du travail de chaque collaborateur.

191, rue Saint-Honoré - 75001 Paris

tel : 33(0)1 58 62 56 56 - fax : 33(0)1 58 62 56 57 - [www.brigitte-ermel.com](http://www.brigitte-ermel.com)

Sarl au capital de 121 960 euros - RCS Paris B 384 290 482 00031 - TVA FR 74 384 290 482

# BRIGITTE ERMEL

J O A I L L I E R

## **15. REFUS DU TRAVAIL DES ENFANTS, DU TRAVAIL FORCE ET DU TRAFIC D'ETRES HUMAINS**

Nous interdisons le travail des enfants en dessous de 16 ans. Nous pouvons employer des jeunes de 15 à 18 ans dans des cas précis (apprentissage, stage, emploi d'été) et dans un travail sans risque pour la santé, la sécurité ou la moralité des jeunes.

Nous interdisons le recours au travail forcé, à l'esclavage, à la servitude ou au trafic d'êtres humains. Tout employé est en droit d'accepter ou quitter librement un emploi.

## **16. REFUS DE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION, VIOLENCE ET HARCELEMENT**

Nous traitons nos salariés avec respect, dignité de façon égale et juste. Nous n'admettons ou pratiquons aucune forme de punition corporelle, de harcèlement physique, sexuel, verbal ou psychologique. Nous ne pratiquons aucune forme de discrimination (salaire, embauche, accès à la formation ou promotion) fondée sur des critères de sexe, de race, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, d'âge, de handicap, d'état civil, d'orientation sexuelle, d'apparence physique, d'affiliation politique, ou d'origine sociale.

## **17. REFUS DU BLANCHIMENT D'ARGENT, DU FINANCEMENT DU TERRORISME, DU SOUTIEN AUX GROUPES ARMES**

Nous sommes engagés contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ou toute autre activité illégale. Nous respectons les restrictions commerciales, sanctions internationales et réglementations relatives au contrôle des exportations. Le salarié ne serait pas inquiété s'il dénonçait un pot-de-vin.

Paris le 16/04/2025

Brigitte ERMEL

Fondatrice et Présidente



**BRIGITTE ERMEL JOAILLIER**

191 Rue Saint Honoré

75001 PARIS

Tel. 01 58 62 56 56 - Fax 01 58 62 56 57

SIRET 384 290 482 00031 - APE 3212 Z

191, rue Saint-Honoré - 75001 Paris

tel : 33(0)1 58 62 56 56 - fax : 33(0)1 58 62 56 57 - [www.brigitte-ermel.com](http://www.brigitte-ermel.com)

Sarl au capital de 121 960 euros - RCS Paris B 384 290 482 00031 - TVA FR 74 384 290 482